## COUPE 1

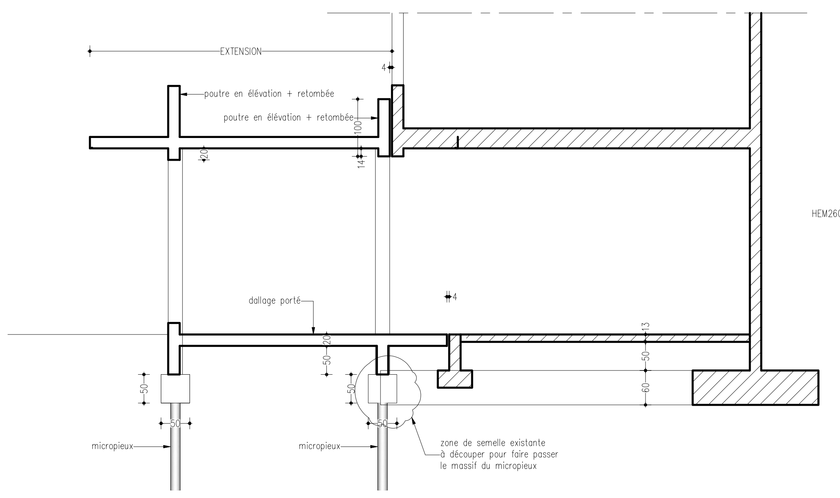


## Détail 1

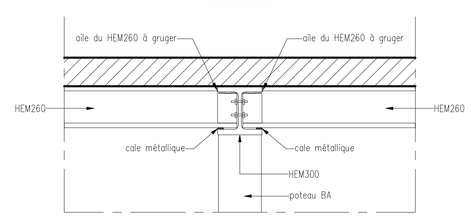


## COUPE 2

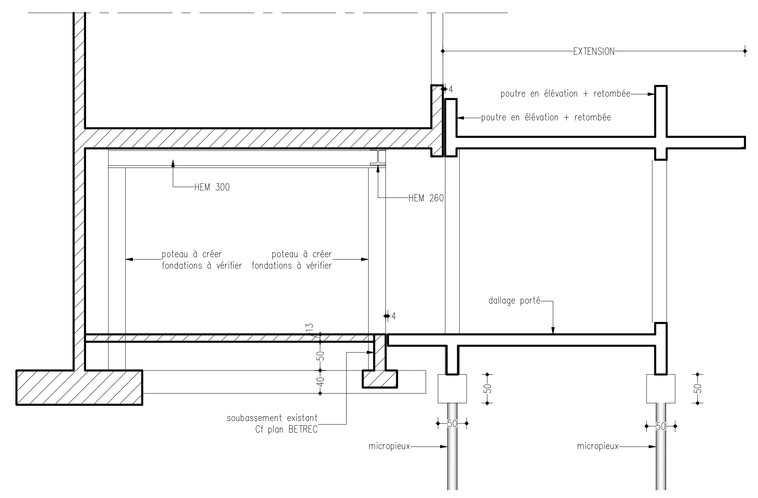


### POIDS D'ACIERS

HA : 6 500Kg
TS : 7 000Kg

Ce quantitatif aciers correspond aux aciers dans les fondations, longrines, Murs BA, poutres, dalle BA, relevés BA, chaînages verticaux et horizontaux.
Non compté : Chutes

### PHASAGE

**SO1**

- Réalisation des poteau P1 et P2
- Etayer les planchers de part et d'autre du sous-oeuvre à tous les niveaux (haut du Niv.0/Niv.1/Niv.2 et Niv.3)
==> Descente de charge = 25 T/ml
- Découpe au droit du sous-oeuvre
- Mise en place du HEM300
- Calage
- Effectuer une protection coupe feu

**SO2 à SO6**

- Réalisation des poteau P3 à P10
- Etayer la façade en porte à faux
- Etayer les planchers haut du Niv.0
- Découpe au droit des sous-oeuvre
- Mise en place des HEM260
- Calage
- Effectuer une protection coupe feu


CEBEA
BUREAU D'ETUDES STRUCTURE BETON
15 avenue Général Champon, 38000 Grenoble. Tel : 04-76-87-51-25 Site : cebea.fr
E-mail: contact@cebea.fr Membre de la Chambre des Ingénieurs-Conseils de France


| | |
|---|---|
| Maître d'Ouvrage: Centre ROCHEPLANE | Contrôle : . |
| Maître d'Oeuvre : AMMA Architecte – Mathieu MIRE | Entreprise : . |

| | | |
|---|---|---|
| Affaire | ROCHEPLANE - Aménagement BAT C | n°:10 825-23 |
| Lieu | St Martin d'Hères – 6 rue Massenet | DCE n°AP2 |
| Plan | HAUT DU RDC | COFFRAGE |

| Modifications: | Indice: | Date: |
|---|---|---|
| Première diffusion | 0 | 20/03/24 |
| . | . | . |
| . | . | . |
| . | . | . |
| . | . | . |
| . | . | . |
| . | . | . |
| . | . | . |
| . | . | . |

Projeteur: A. RATSIMBA.

Nota très important:
- Ce document ne concerne que le béton armé et non les travaux annexes.
- Le calage des semelles en chapeaux est à réaliser avec attention.
- Ne sont reportées sur ce document que les réservations dont les dimensions ont été transmises au bureau d'étude en temps opportun.

Le bureau d'étude et l'entreprise de gros-oeuvre ne peuvent être responsables des renseignements retranscrits qui sortent de leur qualification.
Les corps d'états concernés doivent donc:
- vérifier ce document.
- se rendre au chantier avant toute exécution pour signaler les modifications ou omissions.

- Hors mission:
Définition des caractéristiques mécaniques du sol.
Coordination études ou travaux.
- Rappel des règles de la Chambre des Ingénieurs-Conseils de France:
Le présent document est un complément des plans d'architectes et l'utilisation de ces derniers est donc obligatoire, en particulier pour:
- les réservations, les chapes, les enduits, les dalles flottantes, etc...